

L'ordre du jour est le suivant :

1. **Approbation du procès verbal du 8 avril 2019**
2. **Examen des registres santé et sécurité au travail**
3. **Budget**
4. **Compte-rendu de la visite des représentants du personnel du CHSCT au sein de l'Ecole Nationale des Douanes (Salle de tir, Salle pédagogique, Service Central de l'Habillement)**
5. **Examen du rapport de visite du médecin de prévention : DDFiP (Service des Domaines)**
6. **Examen des rapports de visite de l'inspectrice santé et sécurité au travail :**
 - *SRE : Antenne rochelaise*
 - *DDFiP : CFP Rochefort*
 - *ENDLR : Service Central de l'Habillement*
7. **Examen des accidents du travail et des signalements, notamment des fiches RPS (Risques Psycho-Sociaux)**
8. **Questions diverses**

Ce compte-rendu **ne respecte pas dans sa totalité l'ordre des interventions** et regroupe les échanges par thème.

Ce CHS-CT fait suite à l'envahissement, par plus d'une centaine d'agents de la Rochelle, et au boycott de la réunion du 11 octobre 2019 (cf : déclaration liminaire).

Ce compte rendu n'a pas pour but de transcrire l'atmosphère d'une réunion ni les charges émotionnelles qui découlent de sujets comme le burn-out ou les risques psychosociaux qui impactent de plus en plus nos collègues.

Pour les représentants CGT, ce CHS-CT marque un véritable tournant juridique pour la DDFiP 17, notamment avec la prise en compte, dans les archives de cette instance, des fiches de signalement rédigées par les agents sur les risques psycho sociaux.

Avant de commencer, nous tenons à préciser le climat tout particulier qui règne à la DDFiP 17 depuis plusieurs mois. En effet, les organisations syndicales qui travaillent depuis plusieurs mois en intersyndicale ont constaté qu'une partie non négligeable de leurs militants, de leurs correspondants (membres de leurs bureaux) à l'image de leurs collègues subissaient les mêmes risques avec, parfois à la clef, des arrêts maladies. Cela génère des difficultés de communication, de fonctionnement et de mobilisation.

Avant la lecture **de la déclaration liminaire intersyndicale**, les représentants du personnel ont demandé de chambouler l'ordre du jour en traitant en premier les fiches de signalement et, notamment, les fiches dites RPS « Risques Psycho Sociaux ».

Un représentant du personnel a expliqué qu'il quitterait la salle au moment où le sujet des fiches RPS serait abordé car, il ne se sentait plus en mesure de débattre avec toute la sérénité nécessaire

et qu'il fallait prendre son retrait comme une mesure de protection individuelle plutôt que comme une protestation symbolique.

Il est à noter que les représentants du personnel **ont engagé, lors de ce CHS-CT, la responsabilité pénale de l'Ecole des Douanes, de sa Direction Générale et du ministère sur la situation totalement anormale du Service Central de L'habillement.**

Débat sur la déclaration liminaire

Sur la déclaration liminaire, le président du CHS-CT s'est vivement opposé à ce que les organisations syndicales parlent de syndrome France Telecom pour la DDFiP 17.

Il rappelle que la direction générale n'a pas l'intention de supprimer des dizaines de milliers de postes comme France Telecom dans les années 2000 et que, contrairement à cette société, elle ne met pas en place une politique managériale pour faire partir les fonctionnaires. Le DDFiP a tenu à rappeler le sens des responsabilités de chacun et qu'il ne fallait pas ajouter de stress.

Une organisation syndicale a répondu que, lors d'une audience avec un député, celui-ci lui avait expliqué qu'Olivier Dussot trouvait qu'il n'y avait pas assez de départ à la retraite pour le ministère des finances et que beaucoup d'agents pensaient que la DGFIP poussait de plus en plus les anciens vers la retraite et a rappelé les dizaines de milliers de suppression de poste subies.

La CGT a tenu à préciser que sa présence est due à l'existence de cette instance qui ne traite que des conditions de travail des agents et qu'elle trouve les gouvernants totalement irresponsables de mettre fin au CHS-CT dans un proche avenir pour des administrations en mutation constante.

Une autre intervention a dénoncé le recours aux contractuels sur des postes de cadre qui génère un climat plus qu'anxiogène pour les cadres A et A+, alors que le nombre de postes comptables se réduit comme une peau de chagrin.

La CGT a expliqué que la politique managériale de notre administration repose sur trois piliers : les agents (*formation, conditions de travail, reconnaissance*), son coût de fonctionnement (*masse salariale, immeubles, mobilier*) et le service rendu. Depuis les années 2000, on constate que ce management (dénommé le New Management Public) ne se concentre plus que sur un seul et unique pilier, la réduction du coût de fonctionnement, sans se préoccuper des autres piliers. Nous avons comparé ces trois piliers à trois roues, dont aujourd'hui une seule avance au détriment des deux autres à tel point qu'elles pouvaient même tourner dans le sens inverse. Le terme de « syndrome France Telecom » est utilisé car il parle à tout le monde. On aurait pu prendre l'exemple beaucoup moins connu de l'Office Nationale des Forêts au sein duquel 48 agents se sont suicidés pour 9.000 employés entre 2005 et 2014 (cf : article de presse ici). C'est le résultat d'une politique managériale visant à détruire le cœur de métier de ses employés qui était de sauvegarder, entretenir la diversité environnementale et la richesse des forêts domaniales pour en faire des industriels de la sylviculture.

La CGT a rappelé aussi, au cours de ce débat, que des fonctionnaires se suicident aussi chez les policiers, dans le milieu hospitalier, à l'éducation nationale et dans d'autres administrations qui ne subissent pas une politique massive de suppression de postes et que, à un moment donné, il faudra bien que les responsables se posent la question des dégâts collatéraux dus au « New Management Public ».

La CGT considère que le ministère des finances n'échappe pas à ce danger, bien au contraire, comme il n'échappera pas aux responsabilités qui peuvent en découler.

Il a été lu, par la suite, la lettre ouverte de l'intersyndicale sur les propos du président de la république sur le contrôle fiscal.

1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 8 AVRIL 2019

Le procès verbal a été approuvé à l'unanimité.

2/ EXAMEN DES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET DES SIGNALEMENTS, NOTAMMENT LES FICHES RPS (RISQUES PSYCHO SOCIAUX)

Accidents de travail

Concernent essentiellement l'école des douanes et les stagiaires.

Fiches de signalement

Il est à noter une recrudescence des fiches de signalement (comportements insultants ou agressifs) sur la réception d'un site. Les organisations syndicales ont fait part des difficultés des agents et des redevables face au Prélèvement à la Source pour régler et comprendre des anomalies et que le nombre de fiches de signalement était en deçà de la réalité.

Le DDFiP est alerté sur la situation du site. Au cours de ce débat, il a expliqué que, compte tenu des difficultés rencontrées par les agents, il trouve qu'il n'est plus adapté d'affecter des agents à titre permanent à l'accueil physique des usagers.

Affaire à suivre

Fiches Risques Psycho-sociaux

Depuis le 17/06/2019, plus de 46 agents ont rédigé ces fiches. 42 portent sur la géographie et 4 sur les relations avec la hiérarchie ou sur la surcharge de travail. Il est à noter que seuls 5 agents ont refusé de voir le médecin de prévention

Ces fiches sont anonymisées pour le CHS-CT via la retranscription sur un fichier ou seul le service est indiqué. Elles touchent tous les métiers et l'ensemble des services. Cet anonymat peut être levé en cas d'événement grave.

Elles se répartissent de la manière suivante :

- 15 du CDFP de Saint Jean d'Angely
- 10 fiches proviennent du CDFP de Marennes ;
- 2 du CDFP de Jonzac ;
- 3 du PCRP de la Rochelle ;
- 7 de la trésorerie hospitalière de la Rochelle ;
- 2 pour la trésorerie de Saint Martin ;
- 1 pour un représentant du personnel ;
- etc

La CGT a précisé que le nombre d'agents impactés par ces risques était plus important car, nous avons constaté sur le terrain que les agents avaient du mal à rédiger ces fiches (cf : déclaration liminaire) et qu'une partie d'entre eux n'avait plus assez confiance dans l'administration pour signaler par écrit leurs problèmes.

Le médecin de prévention a tenu à faire une intervention lors de laquelle elle a notamment

déclaré qu'elle avait trouvé une partie des agents en état de sidération et détecté (*au-delà des seuls risques psycho-sociaux*) pour certains agents des problèmes physiologiques induits par une surcharge de travail, par une difficulté supplémentaire à se projeter dans un avenir proche et par un stress permanent.

La CGT explique que ces fiches seront étudiées de façon plus approfondie si nous entrons dans le temps des transferts et des fermetures de service. Le président du CHS-CT doit s'attendre à convoquer plusieurs CHS-CT spécifiques.

Le DDFiP a précisé qu'il demandera au CHS-CT de financer la venue de psychologues du travail spécialisés dans le cadre de ces restructurations.

Commentaire CGT : Si les projets de réformes de restructuration sont validés, il est évident que nous subirons une explosion des risques psycho-sociaux dans la DDFiP 17 qui nous impactera tous. Face à cette explosion, les psychologues du travail ne sont qu'une toute petite partie de la réponse pour l'accompagnement des agents. Nous ne les refuserons pas car, ils se doivent d'être des témoins neutres qui apportent des recommandations que les employeurs doivent prendre en compte.

Mais ne nous trompons pas ! Il existe, à la Direction Générale, une réelle volonté de déréglementer les règles de gestion afin de faciliter les transferts de missions, les fermetures de services et aussi de placer les organisations syndicales en position de quémandeurs de solutions individuelles et non de défenseurs de principes collectifs (règle ancienneté, priorité).

Ainsi le mouvement des contrôleurs stagiaires, pour l'année 2020 (publié le 29/10/2019 sur Ulysse), sur des postes non proposés aux titulaires démontre que la centrale se moque totalement des conséquences de leur management sur les agents. Il revient aux organisations syndicales, avec la participation des agents, de rappeler à tous les décideurs que, au-delà d'une simple obligation morale, il existe aussi une obligation juridique.

Il nous faudra obtenir, collectivement et dans un contexte extrêmement difficile, des garanties pour l'ensemble des agents impactés. Pour résumer, si nous ne voulons pas être broyés par ces réformes, il va falloir que nous sortions tous de cet état de sidération, de résignation et ne plus hésiter à utiliser tous les outils qui sont à notre disposition.

Les Fiches RPS (Risques Psycho Social) ne sont que les prémices d'une première réponse individuelle mais aussi collective. On ne lâche rien.....

3/ EXAMEN DES RAPPORTS DE VISITE DE L'INSPECTRICE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- **SRE : Antenne rochelaise**
- **DDFiP : CFP Rochefort**
- **ENDLR : Service Central de l'Habillement**

L'inspecteur santé et sécurité au travail a effectué plus de 4 visites de site entre le 28/11/2018 et le 30/07/2019. Ces rapports sont étudiés en réunion plénière du CHS-CT après que l'administration a fourni les réponses aux problèmes évoqués.

Il est à noter une amélioration sur la qualité des réponses fournies par l'administration ou les mentions « vu » et « pris note » ont quasiment disparues.

Service Retraite de l'Etat et services sociaux

C'est un rapport de 26 pages.

Il a été noté le jour de la visite:

- la présence d'un vieux chauffage d'appoint censé compenser la défaillance chronique d'une chaudière ;
- le problème récurrent des multiprises et des risques de chutes liés aux fils électriques non protégés par des gouttières ;
- la présence de doubles écrans de dimensions différentes ;
- la faible isolation phonique du cabinet du médecin de prévention ;
- l'absence d'exercice d'évacuation ainsi que l'absence d'agents guide-file ou serre-file ;
- l'absence de vérification des extincteurs ;
- la défaillance de certains stores.

La direction du SRE a répondu sur plusieurs points mais d'autres sont à suivre

Centre des Finances Publiques de Rochefort (bâtiment de 1979)

C'est un rapport de plus de 41 pages.

On retrouve, dans ce centre des finances publiques, toutes les problématiques que l'ensemble des autres centres des finances publiques de ce type dans le département, comme Royan, Marennes et Saintes, construits à la même période et dont l'entretien a été plus que défaillant. Présence de moisissure due à des fuites, dalles de faux plafond manquantes ou endommagées avec risques de chute ou dépôt d'ordures sous un escalier extérieur du bâtiment.

Par sa formation, l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail permet de détecter nombre d'anomalies qui, aux yeux des agents, des gestionnaires de site et de l'administration, sont devenues normales. Ces rapports sont toujours un rappel des normes en vigueur et nous serions inquiets si ces visites ne généraient aucune remarque désagréable.

Le problème récurrent de la présence d'amiante dans la colle ayant servi pour le revêtement du sol est loin d'être résolu. Comme à Marennes, Saintes et Royan, les dalles du sol se soulèvent et laisse apparaître la colle. A ce sujet, l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail a **précisé que la mesure dans l'air de la présence d'amiante n'était pas suffisante**. Ce sujet sera abordé lors de la présentation du guide amiante, mais l'Etat est devenu totalement schizophrène en durcissant la législation et, dans le même temps, en ne rénovant pas ces bâtiments (désamiantage) faute de budget. Seul le CDFP de Royan est en cours d'étude de financement et cette étude va bientôt dépasser son premier anniversaire.

Autre problème parfois récurrent dans l'ensemble des sites, **les locaux électriques ne peuvent et ne doivent plus servir de lieux de stockage** notamment pour les produits chimiques (produits ménager ou autres) ou de papier.

Nous tenons à la disposition des agents de Rochefort ce rapport.

Affaire à suivre

4/ Ecole des Douanes : Service Central de l'Habillement (Rapport ISST et Rapport des représentants du personnel)

Pour cette réunion, ce service fait l'objet de deux rapports de visite : un par l'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail et un par les représentants du personnel de cette instance.

L'inspecteur Santé Sécurité au Travail a présenté d'abord son rapport.

Il est noté, pour les faits les plus graves:

- risque de chute grave dû à un matériel inadapté et non sécurisé. Les rayonnages métalliques d'une hauteur de 4 mètres ne respectent pas les normes en vigueur pour de tels entrepôts de stockage. L'ISST signale un risque d'effondrement pour une partie de ces rayonnages ;
- risque incendie multiplié avec dysfonctionnement d'une partie des sorties de secours, un surencombrement des allées, un stockage montant jusqu'à hauteur de plafond et des extincteurs difficilement atteignables (à cause du surencombrement) ;
- des locaux de stockage annexes qui ne sont pas sécurisés et très éloignés du lieu de stockage principal ;
- risque de troubles musculo-squelettiques (TMS) en raison du port de charges de plus de 30 kg sans matériel de manutention adapté et dans des locaux encombrés ;
- risques psycho-sociaux accrus avec l'arrivée d'un nouveau logiciel (prise en compte de code barre pour faciliter la remontée de statistiques) créant une contrainte forte compte tenu de la multiplicité des fournisseurs et des référencements à scanner. *(Le médecin de prévention ayant déjà signalé en 2015 que ces agents travaillaient à flux tendu).*

Les représentants du personnel, dans la présentation de leurs rapports (ici), ont tenu à faire un rappel historique.

La problématique de la sécurité de ce service avait été signalée lors du CHS-CT du 17/11/2014 et lors d'un Comité Technique Régional (ici) par la remise d'une lettre intersyndicale et d'un rapport avec photos à l'appui. Il avait été demandé la visite du médecin de prévention et de l'inspecteur Santé et Sécurité au Travail.

Le médecin de prévention est intervenu en 2015 et l'Ecole des Douanes a fait appel au pôle ergonomique du ministère qui a remis un rapport de 114 pages à cette instance le 15/03/2016 avec des recommandations et un rappel aux normes (étude effectuée sur site entre le 30/09/2015 et le 11/02/2016). La direction de l'École des Douanes s'engageant à la lecture de ce rapport de mettre en œuvre ces recommandations devant les représentants du personnel.

La CGT constate que malgré l'intervention des acteurs de prévention de cette instance depuis 2014 (représentants du personnel, médecin, pôle ergonomique) trop peu a été fait et les conditions de travail des agents demeurent toujours dégradées et dangereuses. **La CGT rappelle le caractère d'urgence et considère qu'en cas d'événement grave qui pourrait survenir, la responsabilité pénale de l'administration est directement engagée.**

Sur le constat, le directeur de l'Ecole des Douanes reconnaît la problématique.

La CGT constate que la direction générale est en train de faire un audit sur ce service en guise de réponse, elle demande que l'ensemble des représentants du CHS-CT soit destinataire de cet audit et signale que des visites de ce service seront effectuées par les

représentants du personnel dans le cadre du CHS-CT afin de vérifier la mise en œuvre des recommandations.

Quant à la réponse qui se contente d'une formation sur les gestes et postures pour les troubles musculo-squelettiques (TMS), elle est considérée par la CGT comme une non réponse.

Il est remis, au directeur de l'école, deux brochures de l'Institut National de Recherche et de Sécurité sur les rayonnages métalliques et les plate-formes logistiques et la CGT demande que l'on respecte, une bonne fois pour toutes, ces normes. Elle rappelle que les ouvriers d'Amazon, que les ouvriers des drives bénéficient, eux, de ces normes alors que peu de personnes présentes dans cette instance envie leurs conditions de vie au travail.

Affaire à suivre

* * * * *

5/ Examen des registres santé et sécurité au travail

Trois fiches navettes ont été déposées par les agents de la DDFiP au cours du dernier semestre. 5 Fiches depuis le début d'année.

La raréfaction des fiches navettes s'explique par la mise en place du logiciel de la direction dénommé «OSLO» qui permet aux chefs de service de demander directement à la direction du matériel ou un aménagement de poste. La CGT a demandé que la direction fournisse aux représentants du personnel les demandes effectuées par les chefs de service afin de mieux appréhender la nature des demandes.

Le DDFiP a donné son accord.

Deux fiches concernaient la demande de bureau adaptable en hauteur pour des personnes de grande taille et un remplacement de goulotte (pour ranger les fils d'ordinateurs)

6/ Budget

Ici, en pièce jointe, le budget et les décisions des représentants du personnel.

Le débat sur ces dépenses aura duré plus de deux heures et souvent dans une ambiance assez tendue.

L'administration (Ecole des Douanes et DDFiP) voulant faire passer des dépenses qui relèvent de leur budget de fonctionnement comme des dépenses relevant du CHS-CT. De simples fauteuils de bureau, des agrafeuses électriques, sont des dépenses relevant de l'équipement des agents, des remplacements de portes de services sont des dépenses d'entretien. Il arrive parfois que les représentants du personnel entérinent ce genre de dépenses mais c'est toujours à titre exceptionnel et ils exigent que les administrations fassent le même type d'effort sur leur propre budget de fonctionnement par du cofinancement.

Pour la première fois en CHS-CT l'administration a présenté un budget de dépenses inférieur au montant du budget du CHS-CT.

Au bout de deux heures, la CGT a fait un rappel au règlement devant l'insistance de la direction de l'École des douanes sur le remplacement d'une porte.

La CGT s'est fait confirmer que, en cas de désaccord persistant entre l'administration et les représentants du personnel, **le président du CHS-CT avait la possibilité de faire passer les dépenses sans tenir compte de l'avis des représentants du personnel.** En conséquence, la CGT et l'ensemble des autres organisations syndicales ont refusé de participer plus longtemps au budget, laissant le choix des dépenses sous la seule responsabilité du président du CHS-CT et ainsi d'autoriser des dépenses de mobilier ou d'entretien immobilier relevant des budgets de fonctionnement.

Le président du CHS-CT a expliqué que l'intention des administrations n'était pas d'obliger les représentants du personnel à financer des dépenses de fonctionnement mais qu'il y avait eu une difficulté à proposer des dépenses.

Commentaire CGT : (sic) espérons que l'année prochaine, nous ne nous retrouverons pas dans la même situation alors que les risques psycho-sociaux et physiologiques auront décuplé à la DDFiP. Grand moment kafkaïen quand les représentants du personnel ont refusé le financement de vélos électriques pour l'École des Douanes afin de réduire l'empreinte carbone.

On ne savait plus s'il fallait en rire ou en pleurer de rage, mais cela démontre une fois de plus que le ridicule ne tue plus dans la hiérarchie de notre ministère.

Quant aux propositions de dépenses de la DDFiP, on peut se demander s'ils prennent le temps de lire les différents rapports que les acteurs de prévention CHS-CT produisent. Cf Point 7

7. Examen du rapport de visite du médecin de prévention : DDFIP (Service des Domaines)

Le médecin de prévention fait état, dans son rapport, des gros problèmes thermiques de ce service. Une température dépassant les 30° C en période estivale et caniculaire, et un problème de température (trop chaud) pendant la période hivernale dû en partie à des radiateurs qui ne peuvent pas se régler.

Pour la période hivernale, le DDFiP explique que, selon les préconisations du SAFI (bureau expertise immobilière de Nantes), un financement a été sollicité sur le programme d'entretien du patrimoine immobilier de l'État 723 afin de revoir le fonctionnement de la chaudière de l'immeuble mais aussi de mieux isoler les menuiseries des ouvrants.

Pour la période estivale, la direction s'est contentée, pour l'instant, d'installer des rafraîchisseurs d'air. La préconisation de l'antenne immobilière de Nantes sur l'installation de stores isolants (solar screen) **se révèle trop onéreuse pour le budget de fonctionnement et aurait, pour la DDFiP, un effet contagieux sur une grande partie des bureaux (façade sud et ouest) de cet immeuble.**

Le médecin de prévention a expliqué que nous allions vers une augmentation des épisodes caniculaires et qu'il fallait trouver rapidement une réponse.

La CGT est intervenue sur ce type de dépenses en expliquant que la climatisation du 3ème étage de Fétilly **s'était effectuée sur deux budgets comptables de la DDFiP et que le CHS-CT l'avait cofinancé pour une part importante. Il a été demandé à la direction de faire des propositions allant dans ce sens au vu des dépenses présentées cette année.** Le DDFiP a pris note de la proposition sans pour autant préciser sa décision finale.

Affaire à suivre

8/ Questions diverses

La réunion a débuté à 9 heures pour se terminer à 17 heures avec une pause méridienne d'1 heure 30.

Les représentants CGT Finances de Charente-Maritime